

MINISTRE DE L'ENSEIGNEMENT
SUPERIEUR, DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION

.....
SECRETARIAT GENERAL

.....
UNIVERSITE JOSEPH KI-ZERBO

.....
INSTITUT DES SCIENCES DU SPORT
ET DU DEVELOPPEMENT HUMAIN



BURKINA FASO
*La Patrie ou la mort, Nous
Vaincrons !*

Ouagadougou le, 06 JUIL 2026

Arrivée, le:.....
Enregistrée sous le N°:.....

000155

Communiqué n°2026- _____/MESRI/SG/UJKZ/P

portant recrutement de cinquante-six ((56) étudiants en première année de licence dont cinquante (50) en Sciences et Techniques des Activités Physiques et Sportives (STAPS) et six (6) en Sciences et Techniques des Activités Socio-éducatives (STASE) pour le compte de l'Institut des Sciences du Sport et du Développement Humain (ISSDH).

Année Académique 2026-2027

Dans le cadre de la formation en STAPS et en STASE, l'Institut des Sciences du Sport et du Développement Humain recrute des étudiants pour le cycle de Licence.

I. OBJECTIF DE LA FORMATION

L'objectif de la Licence avec la Mention STAPS et STASE est de former des compétences de haut niveau disposant de savoir-faire et savoir-technique dans le domaine des Activités Physiques Sportives et Artistiques (APSA) ainsi que dans celui des Activités Socioéducatives (ASE), de l'éducation, l'encadrement et l'animation, avec une orientation dans l'une des spécialités suivantes :

- Education et Motricité ;
- Management du Sport ;
- Activités Physiques Adaptées et Santé ;
- Entraînement Sportif ;
- Entrepreneuriat ;
- Andragogie ;
- Récréologie ;
- Gérontologie ;

II. Durée

La durée de la formation est de trois (03) ans (L1, L2, L3).

III. DEBOUCHES

Les diplômés de licence STAPS et STASE peuvent être employés dans les Ministères, Organisations Internationales, ONG, Associations, Structures Publiques Décentralisées ou Privées ayant des besoins en ressources humaines dans le secteur des Activités Physiques, Sportives et Artistiques ou des Activités Socioéducatives.

IV. CONDITIONS DE CANDIDATURE

Est autorisé à présenter un dossier de candidature tout étudiant ou professionnel remplissant l'une des conditions suivantes :

- être titulaire du Baccalauréat des sessions de 2025 et 2026 ;
- ou être sportif de haut niveau ou évoluant en première division pour les candidats détenteurs du baccalauréat session 2024.

V. COMPOSITION DU DOSSIER DE CANDIDATURE

- une demande manuscrite non timbrée adressée à Monsieur le Président de l'Université Joseph KI-ZERBO de Ouagadougou, datée et signée du candidat précisant son adresse exacte y compris ses numéros de téléphone et whastApp ;
- un extrait ou bulletin d'acte de naissance ;
- une photocopie légalisée de l'attestation du baccalauréat en cours de validité ou du diplôme du baccalauréat ;
- une photocopie de la licence délivrée par la fédération affiliée en ce qui concerne le dossier de candidature des sportifs de haut niveau ou évoluant en première division ;
- une quittance de paiement en ligne Campusfaso des frais de dossier de quinze mille cinq cent (15 500) francs CFA.

VI. SOUMISSION DU DOSSIER DE CANDIDATURE

La soumission des dossiers de candidature se fera en ligne sur la plateforme Campusfaso (<https://www.campusfaso.bf/formations/candidature>) du **15 juillet au 10 août 2026 à 23H59 GMT**. A cet effet, chaque candidat doit se rendre sur le site : <https://www.campusfaso.bf> dans la rubrique candidature en vue de créer :

- un compte sur la plateforme pour obtenir un identifiant national d'étudiant (INE) (s'il y a lieu) ;
- son dossier sur la plateforme et l'y déposer.

La validation de la demande de candidature est conditionnée par le paiement des frais d'examen de dossiers qui s'élèvent à quinze mille cinq cents (15 500) F CFA payables sur la plateforme Campusfaso par Coris Money, Moov Money ou Orange Money.

VII. DEROULEMENT DES EPREUVES ET CONDITIONS D'ADMISSION

Les épreuves écrites et sportives se déroulent à l'Institut des Sciences du Sport et du Développement Humain (ISSDH) à Ouagadougou. L'accès à la salle de composition et aux terrains pour les épreuves sportives est subordonné à la présentation de la quittance Campus Faso assortie de l'identifiant national d'étudiant (INE), de la Carte Nationale d'Identité ou du passeport. Les candidats sont informés que les déclarations de perte de carte nationale d'identité ne sont pas acceptées.

L'appel des candidats aura lieu à 06 h 30 mn le jour de l'administration des épreuves.

➤ **En STAPS**, le test comporte des épreuves écrites et des épreuves physiques qui se dérouleront selon les jours et horaires ci-après :

- épreuves écrites : **(coef 4)**
 - 7 h 30 mn à 9 h 30 mn : biologie..... coef. 2 ;
 - 10 h 00 mn à 12 h 00 mn : culture générale..... ..coef. 2.
- épreuves **physiques et sportives (coef 4) :**

Les épreuves physiques comprennent l'athlétisme, la gymnastique au sol et un sport collectif.

▪ **l'épreuve d'athlétisme comprend :**

- Une course de 100 m et de 1000 m pour les candidats de sexe masculin ;
- Une course de 80 m et de 800 m pour les candidats de sexe féminin ;
- le lancer de poids ou un saut au choix entre la longueur et le triple saut.

▪ **l'épreuve de gymnastique au sol** qui concerne la réalisation de l'enchaînement gymnique en vigueur au BAC ;

▪ **un sport collectif au choix** entre le football, le basketball, le volleyball et le handball.

➤ En STASE, le test comporte :

- une dissertation sur les problématiques de jeunesse (coef 2) ;
- une épreuve de culture générale (coef 2) .

Les épreuves sont notées de 0 à 20 et toute note inférieure à 07/20 est éliminatoire.

Une moyenne inférieure à 12/20 au niveau des épreuves physiques est éliminatoire.

Une moyenne de 10/20 est exigée pour l'admission définitive.

NB : L'admissibilité se fait sur la base des notes pondérées des épreuves écrites et celles des épreuves physiques et sportives. L'admission définitive ne sera prononcée que sur présentation du certificat de visite et de contre-visite délivré par le service de santé de l'ISSDH.

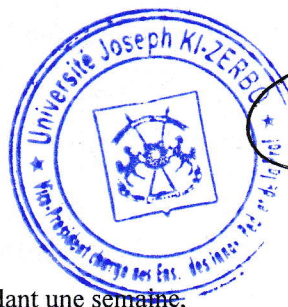
Les candidats sont informés que l'admission au test ne donne pas droit à une bourse d'études ni à une intégration dans la fonction publique burkinabè.

VIII. FRAIS D'INSCRIPTION

Les frais d'inscription à l'Université Joseph KI-ZERBO sont de :

- ✓ 16 500 francs CFA par an pour les étudiants ressortissants d'un pays de la zone UEMOA pour les inscriptions sous régime étudiant ;
- ✓ 51 500 francs CFA par an pour les étudiants ressortissants d'un pays de la zone UEMOA pour les inscriptions sous régime particulier ;
- ✓ 251 500 francs CFA par an pour les étudiants ressortissants d'un pays hors zone UEMOA.

P/le Président et par délégation,
Le Vice-président chargé des Enseignements, des
Innovations pédagogiques et de la Professionnalisation



Pr Balé BAYALA

Chevalier de l'Ordre des palmes académiques

Diffusion :

Trois (3) fois par jour pendant une semaine,
Le faso.net,
trois (3) journaux

Ampliations :

- VP/EIP
- DAOI
- ISSDH
- AC
- DSI
- Large diffusion